

**OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M^{me} NICOLE BRODEUR, présidente
M. DAVID HANNA, commissaire ad hoc
M. RADOUAN TORKMANI, commissaire ad hoc

**PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT
DU SITE DE L'ANCIEN HÔPITAL ROYAL VICTORIA**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 5

Séance tenue le 19 novembre 2021, 13 h
1550, rue Metcalfe, 14^e étage
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2021

MOT DE LA PRÉSIDENTE, Mme NICOLE BRODEUR..... 1

PRÉSENTATION DES OPINIONS :

M. Donovan King, citoyen..... 3

PAUSE

M. Samuel Helguero et Alex Hanyok, Our Royal Vic Committee..... 12

M. André Sirois et M. Robert Laplante, citoyens 29

MOT DE LA FIN 45

AJOURNEMENT

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Mme NICOLE BRODEUR, présidente

5 Bon après-midi, bienvenue à cette séance virtuelle d'audition des opinions qui se tient dans le cadre de la consultation sur le site de l'ancien hôpital Royal Victoria et de l'institut Allan Memorial.

10 Nos travaux et nos activités se déroulent en français, mais les participants et les participantes qui voudraient s'exprimer en anglais peuvent le faire.

This meeting will be conducted in French, but if you wish to address the commission in English, you are welcome to do so.

15 Je m'appelle Nicole Brodeur, je suis commissaire à l'Office de consultation publique de Montréal et la présidente de cette commission. La commission est aussi composée de messieurs David Hanna et Radouan Torkmani. Nous sommes appuyés dans nos travaux par les analystes Marc-André Lapointe et Élise Naud.

20 Je vous remercie au nom de mes collègues et de l'Office de consultation publique de Montréal de l'intérêt que vous portez à nos travaux depuis le début de cette consultation, et ce, malgré les défis posés par la pandémie en cours.

25 Pour nous conformer aux règles sanitaires en vigueur, nous entendrons les interventions à distance. Un total de 42 citoyens et citoyennes de même que de représentants d'organismes se sont inscrits. Nous les écoutons tout au long de six séances d'audition de mémoires.

30 La commission a reçu également une centaine d'interventions écrites qui ne font pas l'objet de présentations orales. Les opinions s'ajoutent à celles que nous recueillons grâce aux auditions en ligne.

Nous entendrons aujourd'hui six intervenants qui se sont inscrits d'avance – je devrais dire cinq et j'expliquerai tout à l'heure. Nous leur avons proposé d'intervenir soit par téléphone soit par visioconférence. Il est possible d'avoir plus d'un porte-parole par intervention au cas où la

35 présentation se fait à plusieurs. Les participants connectés par ordinateur peuvent partager leur écran pour montrer des présentations PowerPoint, des photos ou encore des vidéos.

40 Les intervenants disposent d'une période de 10 minutes pour exposer leur opinion. À la suite de cette intervention, les commissaires disposeront également de 10 minutes pour échanger avec eux.

45 Enfin, comme vous le savez, la commission tient à ce que le climat des échanges demeure serein. Je vous rappelle donc que les propos malveillants ou les interventions qui portent atteinte aux droits fondamentaux ou à la réputation des personnes sont irrecevables. Merci d'avance aux intervenants que nous entendrons ce soir pour leur collaboration.

50 Une fois la séance d'opinions terminée, les archives vidéo ou audio des échanges avec les commissaires ainsi que les transcriptions écrites seront mises en ligne sur le site Web de l'OCPM dans les meilleurs délais.

55 Comme il est coutume en matière de consultation publique, si, pour une raison ou une autre, des inexactitudes se glissent dans les propos tenus aujourd'hui, les représentants de l'arrondissement Ville-Marie, de la Société québécoise des infrastructures et de l'Université McGill pourraient user de leur droit de rectification à la toute fin de la séance seulement. Sinon, ils disposeront de 48 heures à la suite de l'envoi des fichiers vidéo et audio des présentations pour fournir des rectifications par écrit. Il s'agira bien entendu de rectifier des faits seulement et non pas d'émettre un commentaire ou un avis.

60 Une fois une consultation terminée, les commissaires entreprendront l'analyse de l'ensemble des informations et des opinions reçues. Nous prévoyons terminer la rédaction de notre rapport dans les mois à venir.

65 Ensuite, l'Office remettra son rapport aux élus municipaux. Il sera rendu public dans les 15 jours suivants. Les décisions à prendre par la suite appartiennent aux élus de la Ville de Montréal.

Alors, je vous remercie de votre attention.

70

M. DONOVAN KING

75

J'inviterais maintenant monsieur Donovan King à prendre la parole. Tout petit rappel, que vous disposez d'une période de 10 minutes pour exposer votre opinion. Ensuite, les commissaires disposeront également de 10 minutes pour échanger avec vous. Avez-vous une présentation PowerPoint ou des documents à partager?

80

M. DONOVAN KING :

Oui, j'ai partagé deux documents.

85

LA PRÉSIDENTE :

Parfait. Alors, nous vous écoutons.

90

M. DONOVAN KING :

Okay. So, I am going to do this presentation in English.

95

LA PRÉSIDENTE :

Fine. That's fine.

100

M. DONOVAN KING :

Okay, and I would like to begin by just acknowledging that this public consultation and my presentation is happening on the unceded indigenous territory of Tiohtià:ke and that the Kanyen'kehà:ka or the Mohawk First Nation is the custodian from these lands and waters.

Now, my name is Donovan King and I'm a historian, a teacher and a tour guide, and I just wanted to mention that I run a company called Haunted Montréal. So, you can see, I'm wearing my t-shirt today.

105 And I didn't want to present as the company but it's very much intertwined with what I'm going to talk about today because about 10 years ago, one of the survivors of the Allan Memorial Institute approached me and she told me the story of, you know, unmarked graves being hidden, you know, behind the Allan Memorial Institute, and I just wanted to read a quote from her, of what she told us.

110 And she said : « *These unmarked graves are a big secret. There has been no physical proof that kids are buried there, but some would have been First Nations kids in Cameron's experiments between 1953 and 1964. Others came from broken homes or were orphans. Obviously, they are not laid out to attract attention, but we think 17 to 25 children were buried there.*

115 *Officially, though, it never happened. Many, many records were destroyed, however, and McGill has been very busy hiding the evidence and ensuring witnesses and survivors remained silent. »*

120 And so, when she told us this story, we decided to incorporate it into our haunted mountain ghost walk, and so for the last 10 years, we've been telling this story to our clients and, you know, hoping that this would eventually come out in the public, which, of course, it has very recently with the submission of the Mohawk mothers, which I watched, and it was a very powerful submission.

125 And so, that's why I submitted a document called « *Hidden No Longer : Genocide in Canada Past and Present* », by Keven D. Annett. That was in 2010, and so you know, something I've been following for quite a long time. You can see, Kevin has prepared quite a lot of documentation about genocide in Canada before even the Truth and Reconciliation Commission began its work.

130 And on page 348 of his document, it says Québec and Montréal, and he's listing all of the burial grounds of indigenous children (inaudible), and so, it says : « *Montréal: Allan Memorial Institute, McGill University, still in operation since opening in 1940. MKULTRA experimental centre. Mass grave of children killed there, north of the building, on southern slopes of Mount Royal behind stone wall. »*

135 And so, this information, you know, has been out there for quite a long time until someone goes to the site and begins investigating with things like ground-penetrating radar, we won't know 100 % certain whether or not this is true, but certainly, it is a very important topic because of (inaudible). The Government of Canada has also recognized the genocide has occurred, and so I

140 just wanted to draw upon the calls for justice from the National Inquiry on Missing and Murdered
Indigenous Women and Girls, and they have a call for justice for all Canadians, 15.5, which is :
« *Confront and speak out against racism, sexism, ignorance, homophobia and transphobia, and
teach or encourage others to do the same, wherever it occurs: in your home, in your workplace,
or in social settings.* »

145 And so, this is very... one of the things that drives me as a supporter of the victims and
survivors of the Allan Memorial Institute.

I also submitted the class action lawsuit application by the Consumer Law group on behalf
of the victims and survivors of the Allan Memorial Institute.

150 And so, essentially, what we have here is a case where, you know, over half a century ago,
over 300 families were utterly destroyed by Doctor Ewen Cameron and his unethical experiment at
the Allan Memorial Institute.

155 And so, just in a nutshell what he did is he was approached by the CIA who were looking
for brainwashing experiments, they were reaching out to talk to psychologists, psychiatrists and
other types of medical professionals.

160 They managed to recruit Doctor Ewen Cameron of the Allan Memorial Institute and he
started with 22 paid student volunteers, put them into a sort of apparatus, he called it « sensory
isolation » whereby their ears were covered, the eyes were covered, you know, cardboard
handcuffs. It very much immobilized them.

165 And after less than 20 minutes, all of the students quit the experiment, saying it felt like a
form of torture.

And so, Doctor Cameron decided to move his experiment into phase 2, where the people
could not leave the experiment, and he began hand-selecting people against their knowledge,
people with mostly minor psychological issues, anxiety disorders, postpartum depression, et cetera.

170 And without their knowledge, he enrolled them into the experiment, and this involved three
particular techniques. The first, essentially a type of electroshock therapy called « depatterning ».
In durations, voltages, et cetera, they were by far beyond the norm.

175 And once he had performed this horrific electroshock therapy, he would put those people into the sensory isolation that I mentioned earlier, but in this case, they couldn't leave, and so sometimes, they were left there for weeks, and indeed, it did cause a disintegration of the personality.

180 And his final technique was called « psychic driving », whereby he would put them into a sleep-induced coma, using all sorts of drugs like barbiturates, LSD, et cetera. He would make them listen to a pre-recorded loop for up to 16 hours a day, designed to implant the new personality.

185 Needless to say, he did manage to destroy the personalities of over 300 people; he was unsuccessful in implanting new personalities.

And so, this happened in the 1950's and 60's and there still hasn't been any compensation for the majority of the victims of the Allan Memorial. There hasn't been an apology from McGill University or the Royal Victoria Hospital or the Canadian Government or CIA for that matter.

190 And so, this is something that's still going on, and of course, as we heard in the presentation from the Mohawk mothers, they interviewed Lana Ponting, who's one of the last surviving members of this so-called experiment, and according to Lana Ponting in the testimony, she witnessed several indigenous children on the site and she also witnessed mysterious activity happening at night, which (inaudible) was the burial of children on the site, and this corroborates with the residential schools as well.

195 And she believes that the swimming pool that was built there was actually built possibly to hide some of those buried children.

200 And so you know, as someone who's an activist against all forms of oppression, but especially, you know, someone who supports Truth and Reconciliation and is looking to support, both the Mohawk mothers and the survivors of the Allan Memorial Institute, I have three recommendations today.

205 And the first one would be to put indigenous people, especially people like the Mohawk mothers and the victims of the Allan Memorial Institute, very much in charge of the gravesite investigation with full support from the authorities.

210 And so, it should be led by indigenous people and survivors and not some sort of a top-down approach, for example, an archeological study from McGill University, which is sort of a conflict of interest given that they're, you know, potentially implicated in this story. I mean, they're definitely 100 % implicated in the brainwashing experiments, but they might also be implicated in the burial of indigenous and other children on the site.

215 And the second recommendation I have is to ensure McGill University settles the class action lawsuit and compensate the victims of the Allan Memorial Institute before it can be involved in any redevelopment of the old Royal Vic site.

220 In other words, they need to come clean with this before they can have any participation in the site. For example, I know they want to redevelop. A lot of it is part of a new campus, but they should not be allowed to develop until the class action is settled and some justice is brought to the survivors.

225 And the last recommendation I have is to plan to create a monument on the site to the victims of the Allan Memorial Institute; the victims and the Mohawk mothers being in charge of all major decisions once again.

230 This is one of the most horrific tragedies in the history of Montréal and some of the most unethical things that has ever happened in the case of medicine.

235 And so, I think it would be only appropriate to acknowledge that and to eventually create some sort of monument that pays, you know, respect to these people that went through all these horrors. Not only to the particular victims, it's also their family members. You know, so they would have their mother suddenly come home as a different person, everyone thinks they're crazy and, you know, it would embarrass children who would only later realize) in their adulthood what had happened, that it wasn't the fault of their mother or father.

240 And so, this has really ripped families apart, thousands of people are affected, and, you know, in a nutshell, it does need to be addressed, rectified with the full compensation and apologies before the project should move forward.

So, that's essentially what I would like to present today, so thank you for having me.

LA PRÉSIDENTE :

245

Alors, merci beaucoup, monsieur King. Juste avant qu'on entreprenne un dialogue avec vous pour poser quelques questions, je vous demanderais de communiquer avec Élise Naud, qui est une de nos analystes, pour convenir avec elle de ce que vous déposez comme mémoire, si je peux dire, et ce que vous déposez comme document d'information.

250

Vous avez déposé beaucoup de pièces et il faudrait qu'on fasse un petit départage sur ce qui va aller dans les documents d'information pour tout le monde, et en, même temps ce qui est votre... entre autres, ce qui est ce que vous nous dites en ce moment.

255

Alors, je passerais peut-être la parole à mon collègue David Hanna pour une première question.

LE COMMISSAIRE HANNA :

260

Yes, thank you very much and thanks for your testimony. It certainly corresponds with what I've read and known about the site.

265

I have just one question because I think what you said was clear. You did submit to the commission the class action suit that you referred to in your brief. However, the first page was missing, and the first page is the one that gives the inscription and so on to do with the case and the date, more specifically.

270

Would you be kind enough to send us that first page that includes the actual date for that class action suit that is ongoing? It would complete the dossier, or it would complete the brief or the documentation.

M. DONOVAN KING :

275

Yes, I can definitely do that, no problem. I'm just pulling it out here.

LE COMMISSAIRE HANNA :

280

And what would that date be, by the way, when the suit was launched?

M. DONOVAN KING :

285

Okay, I'm just checking here. Yes, it doesn't say on this document, but I can definitely try to get that information from the lawyers from the Consumer Law Group.

LE COMMISSAIRE HANNA :

290

Okay, yes, because as you're aware, all suits that are duly launched in the Court come with a cover page that has, you know, so and so versus so and so, such and such date, such and such number, and it's that date that is missing for us.

M. DONOVAN KING :

295

Okay, so I'll try to find that, for sure. Yes.

LE COMMISSAIRE HANNA :

300

It would be appreciated. All right, thank you.

M. DONOVAN KING :

305

My pleasure. Good to see you, David.

LE COMMISSAIRE HANNA :

Yes.

310

LA PRÉSIDENTE :

Radouan Torkmani, une question, oui?

LE COMMISSAIRE TORKMANI :

315

Oui. Oui. Bonjour, monsieur King, merci. Merci pour votre présentation.

Plus tôt dans les auditions des participants qui ont émis l'idée de mettre en place un musée qui rappelle l'histoire du Royal Victoria, est-ce que vous pensez que ça serait approprié aussi pour commémorer ce qui s'est malheureusement passé aussi à l'Institut Allan Memorial?

320

M. DONOVAN KING :

Pardon, encore?

325

LE COMMISSAIRE TORKMANI :

Est-ce que je recommence du début ma question ou...?

330

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

M. DONOVAN KING :

335

Oui.

LE COMMISSAIRE TORKMANI :

Il y a des participants qui ont souhaité qu'un musée soit implanté sur le site du Royal Victoria pour commémorer l'histoire du site; est-ce que vous pensez que c'est approprié que ce musée, aussi, raconte ce qui s'est passé à l'Institut Allan Memorial?

340

M. DONOVAN KING :

345

Oui, absolument, parce que c'est une partie de notre histoire et si on visite le musée McCord aujourd'hui, par exemple, il y a comme une exposition sur les Premières Nations, deux parties. La première partie, c'est l'histoire avant la colonisation, et après, la deuxième partie, c'est les écoles

350 résidentielles, et tout ça, alors c'est très important d'avoir des choses comme ça dans les musées,
oui. C'est une bonne idée.

LE COMMISSAIRE TORKMANI :

355 Merci beaucoup.

M. DONOVAN KING :

De rien.

360 **LA PRÉSIDENTE :**

Autre question, David? Non?

LE COMMISSAIRE HANNA :

365 Non, non. Pour moi, c'est complet, c'est bien.

LA PRÉSIDENTE :

370 Ça va aller?

LE COMMISSAIRE HANNA :

375 C'était très clair et j'ai pris note des recommandations que vous proposez, merci.

M. DONOVAN KING :

Merci beaucoup.

380

LA PRÉSIDENTE :

385

Alors, on vous remercie, monsieur King, et vous communiquez avec madame Naud pour scanner des documents et on sera prêt, comme demandé par monsieur Hanna, avoir la première page du class action dont vous avez parlé tout à l'heure.

390

M. DONOVAN KING :

O.K.

LA PRÉSIDENTE :

395

Alors, merci beaucoup de votre témoignage et de votre présentation.

400

PAUSE

M. SAMUEL HELGUERO ET ALEX HANYOK
Our Royal Vic Consultation Committee

405

LA PRÉSIDENTE :

Alors, bonjour, good afternoon. La commission reprend ses travaux qui ont été suspendus notamment parce qu'une participante s'est déclarée incapable de venir présenter son mémoire.

410

Alors, on passerait maintenant à Samuel Helguero et à Alex Hanyok. Bonjour.

ALEX HANYOK :

415

Bonjour.

LA PRÉSIDENTE :

420 Bonjour, madame. Monsieur Helguero. Bonjour, ça va?

SAMUEL HELGUERO :

425 Oui, ça va bien, merci.

LA PRÉSIDENTE :

Alors, nous vous écoutons tous les deux.

430 **SAMUEL HELGUERO :**

O.K., parfait. C'est d'accord si je continue en anglais, hein?

LA PRÉSIDENTE :

435 Yes, there's no problem.

SAMUEL HELGUERO :

440 Perfect, thanks so much. So, first of all, we would like to thank the commission for giving us the task to present and discuss our community consultation report.

My name is Samuel, I use « he/him » pronouns, I am a volunteer community organizer with the Milton Park Citizen's Committee and the co-author of the « *Our Royal Vic* » report.

445

ALEX HANYOK :

Hi, my name is Al Hanyok, I use « they/them » pronouns ou « elle » en français. I'm a community member and co-author of « *Our Royal Vic* » report.

450

SAMUEL HELGUERO :

455 So, before discussing our report and moving into questions, we want to recognize that the authors of this report and the Royal Vic site are located on the unceded indigenous lands of Tiohtia:ke.

460 After this report and its translation were finalized for publication, a statement was released by the kanien'kehá:ka kahnistensera, the Mohawk mothers, on October 18th.

465 The kahnistensera insisted that an indigenous-led investigation should be done according to the Great Law of Peace as soon as possible and before any construction begins, so as to investigate the potential of unmarked graves near the Allan.

Secondly, they insisted that the site's redevelopment only be carried out with the permission of the site's traditional caretakers.

470 This last declaration has been systematically ignored. The thought that traditional caretakers should make decisions over this land has been treated as (inaudible) as to not deserve comment from McGill or the SQI.

475 McGill has instead released an insulting letter to OCPM, dated November 9th to suggest that they have properly consulted indigenous groups over this land grant.

Of the meetings with people who are broadly defined as indigenous in this letter, all except two were carried out in 2021. 2021, well into the development of the major aspects of McGill's plans.

480 The two other meetings with indigenous groups were in 2019. Even by this earlier time, McGill had the outlines of its plans completed as evidenced by McGill's 2017 (inaudible) report.

485 Not only have serious consultations for which a formal analysis stands to be provided not been performed, but there's no recognition by either McGill or the SQI of the need to move beyond consultations and give traditional indigenous caretakers decision-making authority over this land.

This is what they are asking for and this is what they have the right to.

490 Returning real decision-making authority would be a true gesture of reconciliation and a recognition of the wisdom of the Great Law of Peace, of the rights of the kanien'kehá:ka nation, of the land theft that has been committed on this territory, the deaths from historic and present day colonial violence, and the pressing needs of indigenous communities.

ALEX HANYOK :

495 « *Our Royal Vic* » project came out of the efforts of the Royal Vic for the Public Coalition to ensure a democratic and ecological repurposing of the former Royal Victoria Hospital site.

500 The project aim is to have community needs and demands shape the entirety of the site's future.

This operates on the basic premise of a democratic society: that citizens should determine public affairs, particularly the management of land, through their demands and needs.

505 These major decisions are not the prerogative of institutional actors, whether they're university task forces or unelected government officials.

The report was completed without any major funding and is largely the result of grassroots volunteer work.

510 The report presents an analysis of a community questionnaire which first began collecting responses in March 2021 and closed September 10th of the same year.

515 The questionnaire lasted 10 to 15 minutes. The contents were inspired by a previous questionnaire filled out by over 30 signatories of the Coalition's 2020 open letter.

This new questionnaire was posted on the Royal Vic site for the Public Coalition's website. It was advertised through over 200 posters, over 200 flyers, and through newsletters and community organizations.

520 In the end, the questionnaire elicited over 350 responses. We found we had a good demographic spread of people in Montréal in different areas.

525 There was a healthy reporting of students and people across a variety of professions. Strongly opposed to the private governance and/or government use, the public's vision of the site is instead focused on community building, ecology, health and affordable housing.

530 Questionnaire responses highlighted both a strong desire and need for social cooperative and transitional housing, shelter services, affordable student housing, worker co-ops, green spaces, student or community-run gardens, health and social services including food security resources and community gathering spaces.

A portion of the respondents asked that McGill not be entrusted with the site or have reduced occupancy from the current plan.

535 We'll now open up for questions.

LA PRÉSIDENTE :

540 Alors, je vous remercie beaucoup tous les deux de votre présentation.

I'll ask my colleague, David Hanna, for a first question.

LE COMMISSAIRE HANNA :

545 Yes, hello. We certainly read with great attention your community questionnaire. I think the pie graphs and bars and... paragraphs, histograms and the percentages that you attributed to the various questions are very clear, so I just wanted to congratulate you about clarity.

550 There was just one spot, however, where I had difficulty following what you were saying, or your conclusion. I just wanted to ask you about this.

555 It comes under « *Major takeaways* », first of all, where you say on page 7. So if you want to refer to your report, page 7, where you talk about now the purposes for which the repurposing did not gather any support and, in fact, would not make for something meeting popular needs and demands, and you list privately-run enterprises, University-run student housing, government offices and McGill's occupancy.

560 So, it was just this last one I wanted to bring to your attention and ask you about, as the other three seem to garner a fair amount a support – or negative support, I guess – but McGill's occupancy, it says that : « *When asked to select their “desired limitation on [McGill's] occupancy”, 28 % [...] selected that “McGill should not be given” the “[...] apportioned site.”* »

565 I then moved over to page 17 to look at your graphs, and sorry for being lengthy here, but on page 17, where I look at the graph that corresponds with your statement and you'll have to elucidate me as to how to read it exactly, but I looked at then « *Uses deserving, at least, a portion of the site* », referring to McGill's presumed occupancy of its project, and « *How should the parts of the site being considered [by] McGill be used?* », and there's a long list of what seems to be, from my reading, favourable opinions – green spaces, student-run gardens, library, event space, lecture halls, research laboratories, student housing, socially run cafés, 570 classrooms, and so on – which seemed to garner very high-level support.

575 So, could you help us on the commission to understand the statement that McGill's occupancy does not garner support versus the bar graph that seems to indicate that it does garner support? I just can't reconcile the two. Could you help us clear that up, please?

SAMUEL HELGUERO :

Yes, sure. So, if you go to the questionnaire itself...

580 **LE COMMISSAIRE HANNA :**

Yes.

585 **SAMUEL HELGUERO :**

There's a question regarding possible limitations of the respondent legacy on McGill's allocation of a portion of the site.

590 That is not included in this graph. Those responses to that question are not included in this graph.

595 The reason that you might see a disparity between favourable uses of McGill's portions and the desire to limit McGill's portions, and this is why we created this question, was because some people might still wanted input on what McGill does with the site if it does get the site, even if they do not believe McGill should get the entirety of the site or a portion of the site at all.

I hope that clarifies it.

600 **LE COMMISSAIRE HANNA :**

Well, to a point, but then if I go back to the original question on page 7, where 28 % of people selected that McGill should not be given the entire portion site, what about the remaining huge percent that is on the other side of the question, a very clear majority? What does that represent? Could you clarify that? I'm puzzled, that's all.

605 **SAMUEL HELGUERO :**

610 Yes, sure. So, this was inserted here because there are many uses for the site, which are quite popular and receive quite wide accommodation. It's not the fact that McGill's occupation would not meet popular needs and demands is not meaning to say that the majority of people are against McGill taking a portion of the site.

615 It is just not when we consider all of the possible uses for the site; that this is not a particularly purpose that would meet in any particular way the popular needs and demands of its citizens. So...

ALEX HANYOK :

620 If you were to take both those numbers, you have 43 % of people who are saying that they want McGill to have less of the site and they've been allocated, which is fairly significant.

SAMUEL HELGUERO :

625 And an important thing to note, too, and this has been, I guess, a statement by the (inaudible) public coalition that the allocation of a portion of the site to McGill was made without debate in the National Assembly of Québec and it was made without any serious public of consultations.

LE COMMISSAIRE HANNA :

630 Okay, then. If this last, this latter item here about the entire site is put aside and we go back then to that bar graph that I was referring to on page 17, where there seems to be a lot of favourable opinion about the McGill site, this refers only to the portion for the New Vic, is that correct?

635 And this is what your questionnaire addresses and where there were a number of proposals made for that site that emerged out of this graph. Does that represent a consensus or not? Or what does that graph mean? It's not referred to in « *Takeaways* ».

ALEX HANYOK :

640 Yes, this graph specifically refers to if the site were to be used by McGill, what do people want that used to be. It doesn't refer to should McGill get the site or not. That was a separate question.

LE COMMISSAIRE HANNA :

645 Alright. Refers only to the portion that is being envisaged for the New Vic, correct?

ALEX HANYOK :

650 Correct. Correct.

LE COMMISSAIRE HANNA :

655 And if that site were to be granted, this is what your questionnaire reveals as being wished for? Wanted?

ALEX HANYOK :

660 Yes. For this question, yes.

LE COMMISSAIRE HANNA :

Alright. Fine. Thank you.

665

LA PRÉSIDENTE :

A question by my colleague, Radouan Torkmani.

670

LE COMMISSAIRE TORKMANI :

Bonjour à vous deux, merci pour votre travail et votre présentation. J'avais pour vous une question plutôt de clarification ou de compréhension un peu plus détaillée.

675

Une grande partie des répondants ont exprimé une opposition formelle à l'implantation de bâtiments gouvernementaux. Pour d'autres types de services, ils sont très favorables, des services d'appui, notamment, aux personnes qui recherchent des besoins plutôt plus *socials*, mais ils ont exprimé une opposition formelle à des bâtiments gouvernementaux, et je voulais essayer de comprendre avec vous quelle est, selon vous, la raison de cette opposition formelle.

680

SAMUEL HELGUERO :

I can give that a go. So, you're asking what we might speculate to be the reasons why there would be opposition to a government office on the site?

685

LE COMMISSAIRE TORKMANI :

Yes. Exactly.

690

SAMUEL HELGUERO :

And yet favouring community social usage?

695

LE COMMISSAIRE TORKMANI :

Hum, hum.

SAMUEL HELGUERO :

700 So there's two things that sort of come out of the survey: one thing is if you put to page 16, there's a question... it is an analysis of who should govern the site and just give like a graph there.

You will see that the community sector was favoured quite a bit more than the public or government sectors managing the site.

705 I think this sort of reveals trust more of the local and community structures, of actual governance at the local level rather than... and a sort of skepticism of provincial governance of the site. So, that's one thing.

710 I would also say, on other hand, I think this identification of much more pressing needs for the site, much more associated with maybe its original purpose as a kind of healing purpose.

Also, with the specific needs in the Montréal population. For instance, one need that wasn't highlighted at all very strong was the need for more government offices within the City of Montréal.

715 However, it needs - such as like the need for the construction of more social housing, needs for better food security, ending, like, social isolation, et cetera.

720 Like, those are very high priorities, and so then that transfers over to an analysis of what actually would be a social repurposing of the site; those things tend to be highlighted much more strongly, and consequently, things like government offices, while maybe not being bad in and of themselves, are given a lot less favourable responses.

LE COMMISSAIRE TORKMANI :

725 D'accord. Je vous remercie. Thank you.

LA PRÉSIDENTE :

730 J'aurais une troisième question qui porte entre autres... j'aimerais avoir votre point de vue, ça déborde un peu de l'enquête, mais c'est relié à l'enquête, où on souhaite entre autres répondre par ce site-là aux besoins de logements sociaux ou de logements communautaires :

735 comment on concilie les besoins de familles qui vivraient sur ce site ou, en tout cas, une partie
de ce site-là, et la demande de conserver avec trois contraintes, un, la demande qui est la
nécessité de conserver ce site en permanence accessible pour la population parce qu'il fait partie
du parc du Mont-Royal, deuxièmement, au fait qu'il soit isolé et qu'il n'y ait pas de commerces
de proximité, et troisièmement, qu'il soit situé sur une pente très, très abrupte et difficile d'accès,
si je peux dire?

740 **ALEX HANYOK :**

So, what I gathered from this report is that people want it to be available for the whole
community.

745 **LA PRÉSIDENTE :**

Yes.

ALEX HANYOK :

750 Not just the wealthy, not just condos, not just private businesses, but everybody, and that
includes transitional housing, social housing, that includes coop housing and co-op restaurants.
Those are, like... there's a difference between private enterprises and co-op enterprises in our report
and how favourable they were. And people wanted co-ops where didn't want private housing.

755 So, that could be a solution to making it accessible for everybody.

LA PRÉSIDENTE :

760 But the issue... Oh! Please, Mr. Helguero.

SAMUEL HELGUERO :

765 Another two things, I guess : first of all, like what we can speak on best is sort of community
consultations and we wouldn't be able to too much speak on the technicalities of working these
things out.

770 A second thing is the survey hit over 350 people, a lot of them university educated or getting a university education, a lot of them residents... well, all of them, pretty much all of them residents of Montréal, in professions, a lot them like high income earners, medium income earners.

775 I think like it's... and from the responses to the common section you see people who are familiar with the site, people who are working through difficulties. With the site, so we did have a free-form written comment section where people could provide more intensive feedback, and it was clear from this that people were working through difficulties like yes, the steepness, yes, preservation, heritage buildings, et cetera.

780 And so, I say all of this because it's important to keep in mind that these 350 people have extremely rich intellectual lives and are likely considering these difficulties, which are like not super... they're not super hidden. I mean, it's quite obvious, yes, heritage would be an issue, yes, it's quite on a steep hill.

785 So, when the community comes out with these demands, I think it's fair to suppose that these things have been considered by the population.

LA PRÉSIDENTE :

Thank you. So, do we have more questions? Yes, David?

LE COMMISSAIRE HANNA :

790 Yes, sorry to come back, but I had forgotten there was a technical aspect to that histogram that we need to understand in addition to what we just said or exchanged.

795 So, getting back to page 17 again, the histogram about the McGill portion, in other words, the... understanding correctly, the portion of land that would be, could be appropriated for a new Vic project, that there are only two colours, purple and blue, and that all those functions that are listed here are green spaces, student-run gardens, library, event spaces, lecture halls, research laboratories, student housing, cafés, classrooms, student housing and co-op restaurants: all those functions, which are all on the purple side, are up to 0.8 on the graph in 1. Does that mean 80 % of your respondents responded highly favourably or... to those types of occupations on that site were it to go to McGill? Is that how I should read that...
800

ALEX HANYOK :

Yes.

805

LE COMMISSAIRE HANNA :

... or am I misinterpreting? Okay.

810

SAMUEL HELGUERO :

Somewhat, somewhat. So it is... it's not sort of highly favourable, it's just some portions. So, they might have said... just, like, a room...

815

LE COMMISSAIRE HANNA :

Combining somewhat and highly, right?

SAMUEL HELGUERO :

820

Yes.

LE COMMISSAIRE HANNA :

825

Like the others?

SAMUEL HELGUERO :

Yes.

830

LE COMMISSAIRE HANNA :

Okay.

835

ALEX HANYOK :

Note quite.

840

LE COMMISSAIRE HANNA :

No?

845

ALEX HANYOK :

So, we do provide the appendix that you can go and look at the data itself. The question how it was phrased was « Should the site have multiple buildings, multiple rooms, the whole site? », and/or none of some sort.

850

So, the question did favour a positive answer, and so we simplified it quite a bit here to be able to present it in the report.

855

It takes any place where they have said McGill should get part of the site, that's in purple, and at any time they have said it should not get any space, it was in blue.

LE COMMISSAIRE HANNA :

860

Okay, so the purple, you're saying, is « should McGill get that portion of the site? », those are the favoured occupations of the site? Is that what it means?

ALEX HANYOK :

865

Should they use that usage, should they have a library, how much space should a library get. If someone said the library should get the whole site, that would be in purple; if they said the library should get a couple of rooms, that would also be in purple.

If they said there should not be a library, then it's in blue.

870

LE COMMISSAIRE HANNA :

So, how to read then the 0-1 bar at the bottom? They're not percentage.

875

ALEX HANYOK :

They are percentages.

880

LE COMMISSAIRE HANNA :

They are or they aren't?

ALEX HANYOK :

885

They are.

LE COMMISSAIRE HANNA :

890

They are.

ALEX HANYOK :

They're percent of people that said that some portion...

895

LE COMMISSAIRE HANNA :

Ah! Of the site should...

900

ALEX HANYOK :

... of the site should go to the library.

LE COMMISSAIRE HANNA :

905

Got it. Thank you. Ha! Ha!

ALEX HANYOK :

Yes, it's a confusing one.

910

LE COMMISSAIRE HANNA :

Yes. Yes, I have to admit. So thanks...

915

ALEX HANYOK :

And the actual data is much more... it would be much more telling to look at the data and specifically for this question.

920

LE COMMISSAIRE HANNA :

Yes. So, if there are any data you wish to transfer to us by, feel free to do so, but thanks for spending the time with us to clarify those readings.

925

LA PRÉSIDENTE :

Autre question, Radouan? Non?

LE COMMISSAIRE TORKMANI :

930

Pas d'autre question, merci.

LA PRÉSIDENTE :

935

Alors, il me reste à vous remercier tous les deux de l'initiative...

SAMUEL HELGUERO :

Can I just add something?

940

LA PRÉSIDENTE :

Yes, do you want to add something?

945

SAMUEL HELGUERO :

Yes, please, thank you. Just two things. First of all, there's an appendix that is linked at the bottom. If you click on the appendix, the link, it'll bring you to view a sort of... a very similar report that just includes some of the raw data that I was referring to, and it also has every single one of the individual responses that people had worked on in the comment section to the questionnaire.

950

So, like individuated desires for what the site should be used for, I believe there was more than 200, and those are all listed in the appendix.

955

The second thing, this is not referred to the opening statements, I just wanted to add this again. One of the unfortunate things about the consultation we did is we didn't have the resources to fairly consult members of the indigenous community, so we just want to make that very clear that we do believe that the site's decision-making... authority over the site should be held by traditional indigenous authorities and caretakers, and that actual thorough consultations with such a serious report that... like we tried to deal with our limited means like this one should be released on those types of consultations, so that actual decision-making can be given to indigenous caretakers.

960

LA PRÉSIDENTE :

Alors, merci de cette précision. Merci, alors, de votre présentation et de vos réponses à nos questions. Alors, je vous souhaite une bonne fin d'après-midi.

965

970

975

M. ANDRÉ SIROIS ET M. ROBERT LAPLANTE

980 **Mme NICOLE BRODEUR, présidente :**

Alors, j'inviterais maintenant messieurs André Sirois et Robert Laplante à nous rejoindre.

985 Alors, on a pris connaissance de vos mémoires respectifs et je vous laisserais nous les présenter.

M. ANDRÉ SIROIS :

990 Si vous permettez, je vais commencer. J'ai quelques petites... quatre petites questions qui ne sont pas dans les mémoires, mais qui permettraient de compléter ce qu'on vous a envoyé. Je vais commencer par ça, puis on verra ensuite ce qui reste comme temps. Ce ne sera pas long, c'est vraiment très bref.

995 Dans un premier temps, si vous le permettez, je voudrais revenir rapidement sur la question de la propriété actuelle du Royal Victoria, que nous avons évoquée lors de la réunion, lors de la présentation de monsieur Paquin la semaine dernière.

1000 À la question de savoir qui est propriétaire du Royal Vic en ce moment, vous m'avez répondu, Madame la Présidente, et vous l'avez répété que c'est le CUSM, ce qui est absolument exact.

1005 Sauf qu'il faut qualifier ça, parce que l'acte de vente au CUSM est un deuxième acte de vente. Le premier, d'après ce que je peux voir, semble avoir été fait correctement. Dans le deuxième, il y a de graves irrégularités qui font que cet acte de vente est facilement annulable et complètement caduc.

C'est tellement vrai que le gouvernement du Québec a pris la peine de présenter par l'intermédiaire de la députée de Westmount un projet de loi privé afin de corriger ces irrégularités.

1010 C'est dire, A, que les irrégularités sont vraiment là, et B, qu'elles sont assez graves pour qu'on fasse cette démarche-là.

1015 Mais ce qui est arrivé, c'est que le projet de loi privé n'a pas été adopté, avec le résultat qu'en ce moment, les titres de propriété du CUSM sont très, très contestables, et à la moindre contestation, tout ça va s'effondrer comme un château de cartes. Je voulais simplement apporter cette précision-là.

1020 J'aimerais bien savoir, par ailleurs, je vous laisserais une question, j'aimerais bien savoir quels sont les titres de propriété exacts en vigueur en ce moment, ou comment est-ce qu'on va s'y prendre pour corriger les irrégularités, et si on va revenir à l'acte de vente précédent, qui était fait correctement, je le répète.

Je vous laisse ça simplement comme question, mais je vous signale qu'il y a un grave problème au sujet des titres de propriété.

1025 La deuxième question que je voulais mentionner, c'est que je me pose d'autres questions aussi en ce qui concerne le rôle des auditions que vous faites en ce moment, parce que je ne comprends pas bien, et vous pourrez sans doute m'apporter des précisions, mais je ne comprends pas bien comment est-ce que vous pouvez procéder en ce moment, alors que la Ville de Montréal n'est pas propriétaire de ces terrains-là, que les titres de propriété ne sont pas vraiment clairs, et par ailleurs, on accorde à l'Université McGill un rôle absolument favorable, absolument privilégié, qui n'est justifié par rien.

1035 L'Université McGill n'est pas propriétaire de ces terrains-là, et puis tout ce qu'on fait, si je comprends bien, c'est un exercice de fiction dans l'avenir, une projection dans l'avenir au cas où McGill recevrait la propriété de l'ancien Royal Vic, ce à quoi beaucoup de gens, dont je suis, beaucoup de gens s'opposent, parce que normalement, partout à travers le monde, le principe, c'est qu'on ne privatise pas des terrains du domaine public.

1040 Et en ce moment, c'est ce qu'on veut faire et ça représente plus d'un milliard de dollars et puis personne ne semble réaliser que ce n'est pas ce qu'on doit faire, ce n'est pas ce qui se fait.

Partout ailleurs, nous aurions une crise politique à ce sujet-là, et en ce moment, tout le monde semble essayer de nous faire croire que c'est une chose normale et acceptable et déjà acceptée. Ce n'est pas le cas.

1045

Donc, je ne comprends pas, je ne vois pas le fondement juridique des démarches que vous faites en ce moment, autre que le fait que c'est de la politique de fiction. Je vous laisse avec cette question-là aussi.

1050

Par ailleurs, si on veut parler des titres de propriété de McGill et si on veut parler de l'avenir de McGill, il faudrait à ce moment-là parler de ce que McGill appelle le *master plan*, qui est... en fait, dans ce que vous discutez maintenant, fait partie.

1055

Et le *master plan*, c'est un projet énorme. Je suis tombé sur le dos, moi, quand on a commencé à me décrire ça, et la personne qui a eu la gentillesse de me décrire ça a pris une demi-journée pour me décrire vers où on s'en va avec ce projet-là.

1060

Et ça, ce dont vous vous occupez en ce moment, c'est une petite partie du *master plan*, et le *master plan* va affecter tout l'ensemble du centre-ville de Montréal, et personne ne semble avoir consulté qui que ce soit à ce sujet-là.

1065

Et en ce moment, avec le projet que vous avez sous les yeux, si c'était légal de l'adopter, on se trouverait à nous mettre le bras dans le tordeur pour le fameux *master plan*.

1070

Il y a quelque chose là-dedans de scandaleux. McGill se comporte comme on se comportait autrefois dans les concessions étrangères de Shanghai.

Il y a quelque chose d'absolument renversant avec la façon dont c'est fait, et ça ne tient pas debout. Pour parler bien simplement, tout ça ne tient pas debout. Il n'y a pas moyen de procéder normalement, et il n'y a pas moyen de suivre cette affaire-là normalement, tout simplement parce que ça ne tient pas debout.

1075

Finalement, je voudrais ajouter une mise en garde au sujet de la façon dont certains des documents que McGill présente en ce moment sont rédigés, et il y a un point sur lequel je vais insister.

1080 C'est qu'on mentionne à plusieurs reprises, et c'est revenu aussi dans le projet de loi privé 219, on mentionne à plusieurs reprises qu'on va faire une exception pour la construction. On dit, on formule ça de telle sorte à rassurer le lecteur, et on dit : « On ne va pas faire de construction privée, on ne va pas faire de résidentiel privé, on ne va pas faire d'hôtel. » Et on ajoute, mais à la toute fin, on glisse : « Sauf si c'est pour des fins éducatives. »

1085 Et ça, dans la pratique, une des choses que ça peut vouloir dire, et je suis prêt mettre ma main au feu que c'est ce que ça veut dire dans le concret, on va prendre ce petit bout de phrase pour faire, pour construire des résidences étudiantes.

1090 Or, il arrive que les résidences étudiantes, je connais ça un peu, parce que j'ai été au conseil d'administration de l'Entraide universitaire mondiale, et des résidences étudiantes, j'en ai vu pas mal partout au Canada et à l'étranger, et c'est presque unanimement des... c'est lamentable au point de vue architectural et au point de vue urbain.

C'est très simple : la règle que l'on semble appliquer, c'est de faire le plus possible, de loger le plus de monde possible pour le moins cher possible.

1095 Et malheureusement, les résultats ne sont pas bons. Dans la très grande majorité des cas, on peut aller voir les résidences étudiantes, c'est l'équivalent de la reconstruction dans des villes bombardées. C'est à ça que ça ressemble.

1100 Et une tour de 25 étages, qu'elle soit remplie par des étudiants ou qu'elle soit remplie par d'autres particuliers, n'est pas plus jolie pour autant, n'est pas plus acceptable pour autant par ses voisins.

1105 Et je crois qu'il faut enlever ce bout de phrase afin que les projets éventuels... d'abord, afin de les interdire. Que si, par hasard, on veut en autoriser, que ces projets éventuels soient très strictement contrôlés. En ce moment, ce n'est pas le cas, et je crois qu'on ne doit pas se contenter de promesses, encore moins de promesses verbales.

C'est ce que j'avais à dire pour le moment. Pour le reste, comme vous savez, vous le verrez dans les documents qu'on a envoyés. D'abord, pour le point de départ, je reviens là-dessus, on est absolument contre l'idée de privatiser du domaine public, et ça, il faut absolument tenir bon.

1110 Il y a une solution, on en a parlé quand monsieur Paquin est passé, c'est d'envisager le bail emphytéotique. D'ailleurs, vous verrez, j'ai envoyé un document qui résume un peu le rapport du groupe d'experts, qui disait très clairement qu'il n'était pas question de privatiser et qu'il fallait utiliser le bail emphytéotique, et que ça, c'était catégoriquement, c'était sans condition, c'était clair et net, il n'y avait pas de discussion, même, à ce sujet-là.

1115 Il n'y en a pas, parce qu'il n'y en a pas nulle part au monde. On ne privatise pas du domaine public, c'est une base de droit de propriété reconnue pour toutes les administrations publiques dans le monde. Je ne vois pas pourquoi, tout à coup, on arrive à faire cette passe-là.

1120 Alors, pour le reste, je vous renvoie au document que je vous ai déjà envoyé, si vous le voulez bien.

LA PRÉSIDENTE :

1125 Alors, merci beaucoup, Monsieur Sirois, de nous soumettre vos préoccupations et vos propositions, aussi. À la fin de cette séance, qui coïncide avec la fin de vos présentations, Monsieur Sirois et Monsieur Laplante, il y aura une période de, ce qu'on appelle de rectification, et au cours de laquelle j'inviterais madame Mayes et aussi de Monsieur Major... entre autres, Madame Mayes à parler de ce qui est des titres de propriété, qui est une question que vous posez.

1130 Et aussi peut-être Madame Horny de la Ville, aussi, à préciser ce qui en est du caractère public du domaine et des exigences de bâtiments et d'occupation publics qui doivent prendre place sur le site.

1135 Je sais que la documentation qui est soumise pour la consultation est énorme et elle est complexe, aussi, pour les commissaires. Elle l'est a fortiori pour tous les citoyens qui viennent nous rencontrer.

1140 Alors, on écouterait maintenant monsieur Laplante, et mes collègues poseront des questions ou à vous, Monsieur Sirois, ou encore à monsieur Laplante une fois la présentation de monsieur Laplante faite.

1145 **M. ROBERT LAPLANTE :**

1150 Merci de me donner l'occasion de vous soumettre, à la commission, ce projet qui est né essentiellement en réaction à un commentaire que la ministre, madame McCann, avait fait, disant qu'on ne lui avait pas soumis de projet alternatif à ce qu'on considère comme étant le débouché normal, c'est-à-dire la cession du Royal Vic à des intérêts privés.

On peut penser autrement et on peut le faire d'abord en respectant cette règle d'usage de garder dans le patrimoine public ce qui est dans le patrimoine public.

1155 Mais évidemment, ça suppose qu'on sache quoi en faire. Et j'ai proposé que nous transformions le Royal Vic en une formidable occasion de relance des universités montréalaises autour d'un projet de création d'une université internationale de la francophonie.

1160 Une université qui pourrait bénéficier, par bail emphytéotique ou autre forme de location, du bâtiment patrimonial du Royal Vic, et fournir à l'ensemble des universités montréalaises, et on peut même élargir le périmètre si on le souhaite, pour faire une université du deuxième et troisième cycles pour l'ensemble des étudiants de la francophonie.

1165 Donc, une université de haut niveau de perfectionnement qui permettrait à l'ensemble des universités montréalaises de faire rayonner dans l'univers de la francophonie toutes les expertises et les compétences disponibles.

1170 Et ce serait une occasion également de permettre à la ville de Montréal de tenir un rôle majeur dans l'organisation de la francophonie, et ce pourrait être également une occasion pour la mairesse de Montréal de tenir un rôle majeur dans l'Association internationale des maires de la francophonie.

1175 Madame Plante pourrait prendre un projet comme celui-là et s'en faire véritablement un projet de legs de Montréal à l'ensemble de la francophonie.

Il y a de nombreux avantages, outre les avantages académiques et scientifiques, à un projet de cette nature, c'est d'en faire également un levier puissant de relance et de redéveloppement du centre-ville, qui, on le sait, a été malmené par les événements que l'on connaît, et qui pourrait, de

1180 ce fait, bénéficiant de retombées économiques majeures qui pourraient donner à la métropole la création d'une nouvelle université d'une telle envergure.

1185 On peut penser à ce moment-là que les étudiants étrangers vont contribuer à dynamiser et les commerces et les services du centre-ville, et que les activités scientifiques que pourrait tenir cette université vont fournir autant d'occasions de créer des réseaux de relation non seulement scientifiques, mais éventuellement de relations d'affaires avec les milieux du centre-ville.

1190 Donc, la création d'une université internationale de la francophonie pourrait être un projet véritablement alternatif, qui n'est pas à opposer aux ambitions de McGill concernant ses propres développements en matière d'université autour des sciences de l'environnement, mais au contraire : McGill pourrait participer à ce consortium, puisqu'elle a aussi, comme université, des contributions importantes à faire à la francophonie, et elle a des domaines d'expertise qui sont également reconnus, autant en traduction qu'en littérature, dans toutes sortes de domaines, qui pourraient concerner l'ensemble de la population académique du monde francophone.

1195 Donc, l'idée est qu'il ne s'agit pas de faire obstacle à quoi que ce soit. Il s'agit plutôt de convertir en occasion exceptionnelle et en projet mobilisateur la difficulté que représente le choix et l'attribution de cet édifice patrimonial et de son site pour le développement de l'ensemble de la communauté. Voilà.

1200 **LA PRÉSIDENTE :**

1205 Alors, merci beaucoup. On a lu avec beaucoup d'intérêt votre projet, et je suis contente que vous ayez clarifié, dans votre présentation, que ça pouvait se faire en parallèle avec un des projets qui est sur la table, qui est celui qui est présenté par l'Université McGill en développement durable.

1210 Une des questions que je me posais, c'était comment, dans la mosaïque, je pense particulièrement à des universités... comment ça se situe par rapport aux universités existantes, entre autres celle de Montréal et celle de l'UQAM? Vous parlez des universités francophones; ça n'exclut pas, comme vous le disiez tout à l'heure, son ouverture, aussi, à l'expertise des universités Concordia et McGill.

Bon, j'entends... je comprends que ça serait, vous l'indiquez, réservé aux deuxième et troisième cycles?

M. ROBERT LAPLANTE :

1215

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1220

Mais est-ce qu'il n'y aurait pas de risque de concurrence, admettons, par rapport au deuxième cycle et troisième cycle de l'Université de Montréal et de l'UQAM?

M. ROBERT LAPLANTE :

1225

Bien, c'est la raison pour laquelle il faut que ce soit une université dont toutes les universités montréalaises deviennent partie prenante pour définir des relations de coopération et de collaboration, et également, aussi, pour inventer un modèle de prestation scientifique et académique adapté à la réalité du 21^e siècle.

1230

Une université de ce type va accueillir des cohortes d'étudiants qui y seront pour une année, deux ans, trois ans, et qui pourront accéder, dans le cadre de programmes définis ad hoc, à un bassin d'expertise exceptionnel, c'est celui que nous pouvons retrouver dans la masse critique de chercheurs et de professeurs de l'ensemble des universités montréalaises.

1235

Donc, si on envisage une université de ce type sous l'angle d'un consortium de collaboration, bien, on peut imaginer effectivement qu'on va faire converger, dans une division du travail qui sera à définir, on va faire converger les meilleures pratiques, les meilleurs domaines d'expertise, et on va les faire travailler ensemble plutôt que dans une concurrence qui pourrait être stérile ou occasionner du dédoublement de ressources.

1240

Et de ce point de vue là, on peut déjà voir qu'il y a des points d'appui qu'on pourrait faire valoir. Par exemple, les universités montréalaises collaborent déjà dans des projets comme les Entretiens Jacques Cartier, on pourrait imaginer qu'on peut inventer des forums qui deviennent des lieux d'accueil non seulement permanents pour ce qui est de programmes de perfectionnement de nature universitaire, mais également de programmes de perfectionnement pour les maires de la francophonie, pour les agences de développement, pour l'ensemble des ressources qui sont mobilisées autour de la construction de cet espace francophone là.

1245

LA PRÉSIDENTE :

1250

Écoutez, je trouve ça intéressant que vous référiez aux Entretiens Jacques Cartier auxquels j'ai eu l'occasion de participer, parce que dans le projet de deuxième et troisième cycles, à moins qu'il y ait, comment dire, donc... les bâtiments, vous les connaissez aussi bien que moi, ceux qui sont sur le site.

1255

Bon, il n'est pas question de construire beaucoup, autour sur place, ou, en tout cas, à moins qu'il faille absolument le faire, mais en gros, il faut travailler avec des bâtiments historiques qui ont des contraintes. Ça, ça veut dire, entre autres, que possiblement pour les disciplines scientifiques qui ont besoin d'équipement de laboratoire, ça peut être problématique. Mais en tout cas, je...

1260

M. ROBERT LAPLANTE :

Bien, c'est la raison... Excusez-moi, Madame Brodeur...

1265

LA PRÉSIDENTE :

Oui, allez-y, non. Oui, oui, on échange, oui.

1270

M. ROBERT LAPLANTE :

C'est la raison pour laquelle privilégier la formule du consortium, parce que le bâtiment peut être le siège social et le centre névralgique de cette université internationale, mais rien n'empêche qu'on peut utiliser des laboratoires, des équipements des universités ambiantes pour faire une mutualisation des ressources.

1275

Donc, ça ne suppose pas un ajout supplémentaire de bâtiments, ça suppose très certainement, par ailleurs, la restauration et la reconversion du bâtiment actuel, ça va de soi.

1280

Mais encore une fois, l'idée derrière ce consortium, c'est de faire converger les forces et d'optimiser toutes les ressources disponibles, y compris les ressources matérielles, bien sûr.

LA PRÉSIDENTE :

1285

Parfait. Dites-moi : vous avez fait référence aux Entretiens Jacques Cartier; avez-vous en tête des projets qui pourraient s'apparenter à ce que vous proposez?

M. ROBERT LAPLANTE :

1290

Bien, écoutez, les Entretiens Jacques Cartier ont fait la démonstration que ces exercices d'invitation et de collaboration entre les intellectuels et les scientifiques des deux côtés de l'Atlantique ont donné lieu à toutes sortes de projets afférents qui ont contribué au rayonnement.

1295

On peut penser également que l'État français, actuellement, vient de lancer un projet de reconversion, je crois que c'est le château de Rambouillet, un des châteaux sera reconverti pour donner à la francophonie un rayonnement supplémentaire.

1300

Alors, le projet tomberait à point, puisque nous aurions là la possibilité d'être en complémentarité avec les orientations de l'Organisation internationale de la francophonie et nous pourrions également prendre appui sur une tradition, puisque, ne l'oublions pas, les débuts de la collaboration interuniversitaire dans le monde de la francophonie, c'est à Montréal qu'on le doit, c'est à l'Université de Montréal qu'on le doit.

1305

Donc, on a une tradition sur laquelle on peut prendre un appui.

LA PRÉSIDENTE :

1310

On peut s'appuyer.

M. ROBERT LAPLANTE :

Bien, tout à fait.

1315

LA PRÉSIDENTE :

Alors, peut-être des questions de mes collègues? Radouan Torkmani?

LE COMMISSAIRE TORKMANI :

1320

Oui, bonjour, Monsieur Laplante.

M. ROBERT LAPLANTE :

1325

Bonjour.

LE COMMISSAIRE TORKMANI :

1330

Merci pour votre mémoire. J'aurais une question de précision pour vous. Vous mentionnez à la page 46 de votre mémoire l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française, créée en 1961 par l'Université de Montréal. J'aurais aimé en savoir davantage sur cette association : qui la compose, est-ce qu'elle est encore en activité à ce jour?

M. ROBERT LAPLANTE :

1335

Alors, ça a été la première initiative de convergence des universités étant entièrement ou partiellement de langue française. C'est né de l'initiative l'Université de Montréal et, en particulier, sous le travail acharné et très fructueux de Jean-Marc Léger, feu Jean-Marc Léger.

1340

Cette université a été le ferment, le début de la grande collaboration qui a connu différentes phases d'évolution et qui a donné naissance à ce qu'on connaît maintenant comme l'Organisation internationale de la francophonie.

1345

Alors, c'est vraiment de Montréal qu'est partie cette utopie, ce projet de faire de l'espace francophone scientifique un lieu de rencontre entre les peuples, et ça continue, l'agence internationale de la francophonie mène de nombreux projets avec de nombreuses universités encore.

1350

Et il m'a semblé qu'une contribution de Montréal à l'agence serait en parfaite continuité avec son évolution historique et conforterait le rôle du Québec et de Montréal dans cette construction de l'espace francophone.

LE COMMISSAIRE TORKMANI :

1355

Je vous remercie.

LA PRÉSIDENTE :

1360

David Hanna?

LE COMMISSAIRE HANNA :

1365

En fait, non, je n'ai pas de question, parce que monsieur Laplante a répondu admirablement bien à la question que j'avais. Donc, je lui en remercie, c'était très clair, très précis, et voilà. Le constat est vraiment clair et c'est entendu.

LA PRÉSIDENTE :

1370

Alors, je vous remercie, Monsieur Laplante, et à nouveau, Monsieur Sirois. Ceci mettrait fin...

M. ANDRÉ SIROIS :

1375

Si vous permettez...

LA PRÉSIDENTE :

1380

Oui, allez-y.

M. ANDRÉ SIROIS :

1385

Si vous permettez juste un détail : je voulais juste vous dire que je vais vous envoyer le texte des petites notes que j'ai présentées au tout début. Je vais vous envoyer ça tout de suite à la fin de la réunion.

LA PRÉSIDENTE :

1390

Merci beaucoup. Ça nous facilitera les choses.

Alors ceci, donc, met fin à notre cinquième rencontre. Je demanderais à la Ville, à la Société québécoise des infrastructures et à l'Université McGill, s'ils désirent, de se prévaloir de leur droit de rectification, entre autres. Je leur serais très reconnaissante de répondre, disons, peut-être aux questions qui ont été soulevées par Monsieur Sirois.

1395

Alors, Madame Horny?

1400

Mme CHARLOTTE HORNY :

Oui. Bien, en fait, peut-être que dans que dans l'ordre, ça serait plus pratique que ce soit d'abord la SQL, parce que...

1405

LA PRÉSIDENTE :

Ah, peut-être la SQL, oui, si Madame Mayes est là.

1410

Mme CHARLOTTE HORNY :

(Inaudible) la demande...

LA PRÉSIDENTE :

1415

Allez-y, Madame Mayes, concernant les titres de propriété.

– Le reste va découler, vous avez raison, Madame Horny.

1420

Mme SOPHIE MAYES :

Bon, bien ce n'est pas vraiment un correctif, parce que je pense que je l'ai déjà dit à une séance précédente, mais c'est le CUSM, actuellement [phon.], qui est propriétaire du site de l'ancien Hôpital Royal Victoria.

LA PRÉSIDENTE :

1425

Et peut-être pour clarifier les choses : et qu'est-ce qu'il en est de... alors, la société... Oui, allez-y.

Mme CHARLOTTE HORNY :

1430

Je peux peut-être juste. La Ville, pour clarifier le processus, pourquoi on en est... pourquoi on est ici aujourd'hui, c'est que la Ville a reçu une demande de la part de la SQI, la Société québécoise d'infrastructures, pour entamer une démarche de planification concertée, telle que cela est prévu dans le plan d'urbanisme et dans le plan de protection et de mise en valeur du mont Royal, lorsqu'il y a un projet de requalification ou de réaménagement d'une grande propriété institutionnelle, notamment située sur le mont Royal.

1435

Donc la SQI, qui prévoit prendre en charge le site du Royal Victoria après le CUSM... enfin, qui prendrait la suite du CUSM, donc nous a déposé une demande pour... c'est ça, pour la requalification du site, et l'Université McGill est un partenaire de la SQI. Donc, ils ont également déposé le projet qui serait inclus dans le plan directeur de la SQI.

1440

Je ne sais pas si c'est assez clair comme ça ou si les représentants de la SQI ou de McGill voudraient aussi bonifier cette... pour clarifier un peu le processus.

1445

LA PRÉSIDENTE :

Oui. J'aimerais simplement, à partir de votre intervention, revenir à la question qui avait été posée concernant les titres de propriété : une fois le plan directeur, et aussi, y compris la partie qui est consacrée au nouveau projet de McGill, est accepté, à qui reviennent les titres de propriété? Madame Mayes?

1450

Mme SOPHIE MAYES :

Pouvez-vous répéter la question? Une fois que le plan directeur est accepté...?

1455

LA PRÉSIDENTE :

1460

C'est-à-dire, en ce moment, on sait que les titres de propriété appartiennent au CUSM, oui. Alors, une fois qu'est accepté le projet directeur présenté par la SQI et le projet de McGill, à qui va revenir la propriété du site? Est-ce que ça va rester dans les mains CUSM ou si ça passe à une autre instance? Je pense que c'était ça, la préoccupation de monsieur Sirois.

1465

Mme SOPHIE MAYES :

1470

En fait, c'est deux choses qui sont différentes. C'est des processus qui se mènent en parallèle, donc il y a présentement un projet de loi d'intérêt privé qui devrait être adopté, que nous espérons d'ici la fin de la session parlementaire, qui va éventuellement permettre le transfert de la propriété du CUSM à la SQI.

En parallèle, on a entamé le processus que Charlotte vient de décrire, qui vise à...

1475

PAUSE – DIFFICULTÉS TECHNIQUES

1480

Mme SOPHIE MAYES :

Donc ce que j'expliquais, c'est qu'il y a deux processus qui sont en cours, qui sont menés en parallèle.

1485

Donc, un processus vise à faire adopter le projet de loi d'intérêt privé par l'Assemblée nationale, qui va permettre le transfert de la propriété entre le CUSM et la SQI. Donc, ce processus est en cours. Nous espérons que le projet de loi d'intérêt privé va être adopté d'ici la fin de cette session parlementaire, et par la suite, le transfert de propriété entre le CUSM et la SQI va pouvoir se faire.

1490

À un autre niveau, au niveau municipal, donc qui est un autre niveau de gouvernement, on a entamé le processus que Charlotte vient de très bien décrire, donc je n'ajouterai pas de

1495 description, là. Ce processus-là vise vraiment à changer, à modifier le cadre réglementaire qui encadre le développement de la propriété.

1500 Et ce processus-là se poursuit au courant de cette année et l'année prochaine, jusqu'à l'adoption du nouveau changement réglementaire. Donc théoriquement, si tout est conforme au processus qu'on anticipe, au moment où la Ville adoptera le changement réglementaire l'année prochaine, la SQI pourra être propriétaire du site. J'espère que c'est...

LA PRÉSIDENTE :

1505 Et j'ajoute... et une précision : qu'est-ce qui en est pour les terrains qu'occuperait l'Université McGill? Est-ce que c'est compris dans le *bill* privé dont vous parliez?

Mme SOPHIE MAYES :

1510 Le projet de loi d'intérêt privé vise vraiment à corriger des caractéristiques aux titres, qui indiquent d'une part que la propriété ne peut pas être cédée à un tiers, donc ne pourrait pas changer de main, et que la propriété ne peut être utilisée que pour un usage hospitalier.

Donc, le projet de loi vise vraiment à corriger ces deux aspects pour que la propriété puisse être cédée à la SQI et requalifiée par la SQI.

LA PRÉSIDENTE :

Et c'est la SQI qui va faire une cession de terrain à McGill?

Mme SOPHIE MAYES :

1520 C'est ça : ça, ça serait une session dans un deuxième temps, qui se ferait une fois qu'on devient propriétaire.

LA PRÉSIDENTE :

1525 Bon, ça, c'est clair.

Mme SOPHIE MAYES :

1530 Est-ce que c'est clair?

LA PRÉSIDENTE :

1535 C'est plus clair, je pense que c'est clair. J'espère que c'est clair pour monsieur Sirois aussi.

L'Université McGill, est-ce qu'il y a des clarifications à apporter? des rectifications?

M. PIERRE MAJOR ;

1540 En fait, peut-être juste sur la question des titres, non, je pense que je suis en accord avec ce que Charlotte et Sophie vous mentionnaient.

LA PRÉSIDENTE :

1545 Alors, ça met fin à la période de rectification.

Je veux donc remercier tous ceux et celles qui sont intervenus cet après-midi. Je remercie toutes les personnes, aussi, qui ont soutenu les travaux de la commission, tout le personnel de l'Office.

1550 Merci à vous tous qui êtes présents en ligne pour votre écoute. Thank you to all of you who have been listening this afternoon.

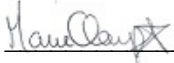
Alors, bonne fin d'après-midi. Good afternoon. Merci, au revoir.

1555

AJOURNEMENT


1560

1565 Je, soussignée, Marie-Claire Pinet, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que
les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription fidèle et exacte des témoignages et
opinions pris dans cette audience au moyen de la sténotypie, par visionnement Web et/ou piste
audio et selon la qualité de ceux-ci.



1570 Marie-Claire Pinet, s.o.

I, Elizabeth Robinson, Official Court Reporter, duly sworn as such, do certify that the foregoing
is a true and faithful transcription of the evidence herein to the best of my skill and ability, THE
WHOLE IN ACCORDANCE WITH THE LAW



1575 Elizabeth Robinson, Official Court Reporter

1580